

Bibliothèque numérique



Roucher, C.. Du corps des pharmaciens militaires : son rôle dans les établissements hospitaliers aux armées actives et près de l'administration supérieure de la guerre

Paris : Baillière et fils, 1873.

Cote : 90943 t. 07 n° 16

DU CORPS
DES
PHARMACIENS MILITAIRES

SON RÔLE DANS LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS

AUX ARMÉES ACTIVES

ET PRÈS DE L'ADMINISTRATION SUPÉRIEURE DE LA GUERRE.

Par le Dr C. ROUCHER

Pharmacien principal de l'armée

Mars 1873.

Le moment semble venu d'exposer la situation, les droits, les aspirations, très-modérées d'ailleurs, de la pharmacie militaire, en face des projets de réorganisation du service de santé.

Tout d'abord, il faut dire que les pharmaciens militaires, satisfaits de leur position dans l'armée, ne réclament aucun avantage personnel nouveau. Sur ce point, ce qu'ils demandent c'est le maintien pur et simple des droits acquis, droits qu'ils ne se contentent pas de déclarer incontestables, par la raison qu'ils les possèdent, mais dont ils prouvent la légitimité par des faits.

Les seules améliorations vraiment sérieuses qu'ils aient à souhaiter, les perfectionnements ou les changements de détail que nécessitera notre nouvelle organisation militaire, portent sur le service, par conséquent, sur l'intérêt de l'armée. S'il en était autrement, je n'hésiterais pas à sacrifier les personnes aux choses, car les serviteurs sont faits pour le service, et non le service pour les serviteurs.

R. 3^e édit.



Ce n'est pas qu'il faille prétendre que les intérêts personnels disparaissent entièrement devant les intérêts généraux, et que, pour que l'État soit servi avec conscience, avec zèle et avec dévouement, il lui suffit de faire appel à l'esprit de générosité, de désintéressement et de sacrifice, sans récompenser dignement ceux dont il recherche ou accepte le travail. Mais ceci est une affaire de mesure, dont il importe de trouver les véritables termes, en ayant soin, une fois trouvés, de ne pas les intervertir.

On doit penser à ses devoirs avant de penser à soi. Aussi, aurais-je désiré m'occuper du service de la pharmacie militaire avant de parler du corps pharmaceutique ; mais les questions d'autorité, de responsabilité médicale, de fusion ou de subordination de la pharmacie à la médecine, de hiérarchie, d'indépendance et de considération professionnelles s'étant présentées les premières dans le débat actuel, je tâcherai de suivre l'ordre obligé, aussi méthodiquement, aussi brièvement que possible, sans revenir sur ce qui a été dit et en me plaçant le plus que je le pourrai au point de vue de la pharmacie proprement dite.

CARACTÈRE SPÉCIAL DU PHARMACIEN MILITAIRE.

Et d'abord, qu'est-ce que le pharmacien militaire ? que lui demande-t-on ? Quelle valeur doit-il avoir pour satisfaire à ce que l'on attend de lui ? Enfin quel rang doit-il occuper dans l'armée en raison de sa valeur et de ses services ?

Tant de personnes savent si incomplétement ces choses, qu'il est indispensable de s'y arrêter.

L'exercice de la pharmacie est une profession à part, qui ne ressemble à aucune autre, et qui exige un ensemble de connaissances dont la réunion et la résultante ne se rencontrent que chez le pharmacien, et donnent à celui qui les possède une spécialité d'aptitudes que l'on demanderait vainement à toute autre personne.

Cet ensemble de connaissances ne peut s'acquérir que dans un temps légalement fixé à trois années de pratique et trois années d'études, et qui ne peut être réduit. Ce temps est plus

long que celui nécessaire pour obtenir le diplôme de docteur en médecine ; les sciences exactes auxquelles il est consacré, sont toutes plus rigoureuses, et, en raison de leur précision, plus difficiles à aborder que les sciences médicales proprement dites.

Le pharmacien justifie comme le médecin, comme l'élève de Saint-Cyr, du diplôme de bachelier ès sciences complet, avant d'entrer dans la carrière. Il part donc du même niveau intellectuel ou social que le médecin ou l'officier.

C'est une erreur ou un préjugé de croire que les sciences pharmaceutiques n'exigent pas, pour être cultivées et appliquées, autant d'intelligence et de hauteur d'esprit que les sciences médicales. Après le diplôme, il faut plus de dix ans pour faire un naturaliste ou un chimiste ; ceux qui méritent vraiment ces noms sont rares.

C'est une autre erreur, un autre préjugé de croire qu'aussitôt que le pharmacien devient savant, il cesse d'être pharmacien. Sans doute, quelques-uns en s'élevant ont pu perdre la spécialité de la profession ; ceci se voit dans toutes les situations sociales, surtout quand la valeur de l'homme le transporte dans les hautes sphères des fonctions publiques ou de la politique ; mais on peut dire que ces exemples sont encore beaucoup plus rares dans la pharmacie que partout ailleurs. Enfin, si nous ne connaissons dans le monde, ou par la tradition commune, que le caractère scientifique seul apparent de nos illustrations pharmaceutiques, ce serait une grande erreur de penser que la partie la plus modeste de leur existence a été la moins remplie, parce qu'elle a été la moins brillante, et qu'elle a été effacée par la première dans le souvenir de la postérité. Bayen, Parmentier, Serullas et tant d'autres, ont acquis le titre de savant par leurs nombreuses découvertes ; mais combien ont-ils laissé de travaux purement pharmaceutiques qui témoignent de leur assiduité constante, hautement avouée, pour la profession qu'ils ont honorée. Les preuves en seraient trop nombreuses à fournir. Ces hommes considérables vivaient à une époque où l'on s'élevait par l'amour du travail et où l'on restait fier de son origine, quelle qu'elle fut ; et l'on serait fort embarrassé de citer un apothicaire du Roi ou un

pharmacien Inspecteur général des armées de France qui ne portât son titre avec autant de dignité et de légitime fierté, que quelques-uns mettent aujourd'hui de soin à dissimuler leur qualité de pharmacien, à cause des attaques injustes et dédaigneuses dont ce titre est parfois l'objet.

NATURE ET ATTRIBUTIONS COMPLEXES DU SERVICE PHARMACEUTIQUE
DE L'ARMÉE.

Voici pour l'homme, voyons pour le service.

Il est un point capital relatif au service pharmaceutique qui a échappé, on ne sait vraiment de quelle manière, à la plupart de ceux qui ont voulu prononcer sur son organisation sans l'avoir pratiqué.

C'est que, loin d'être une simple annexe du service médical, le service de la pharmacie militaire embrasse en outre le service vétérinaire de l'armée, celui des régiments, des établissements militaires non hospitaliers, tels que prisons, pénitenciers, etc.; le service colonial, et, de plus, les études et expertises relatives au service de l'administration de la Guerre, à celui des subsistances et même à celui de l'habillement et du camouflage. Le pharmacien militaire ne saurait donc être un agent du service médical, comme il a été dit inconsidérément; c'est un fonctionnaire ayant des rapports spéciaux et multiples avec plusieurs services de la Guerre tout à fait séparés.

Mais, nous dit-on, il n'est besoin de tant de science pour le service pharmaceutique de l'armée; on se contenterait de moins pour si faible besogne, et la preuve c'est qu'elle est souvent confiée à des infirmiers.

Que l'on me permette d'en finir tout de suite avec cette imputation erronée, formulée par les personnes qui n'ont aperçu, *et seulement en raccourci*, que la partie hospitalière du service pharmaceutique. Les infirmiers font dans les pharmacies militaires ce que les infirmiers de visite font dans les salles en pansant les malades. Dira-t-on que les panseurs auxquels on confie la petite chirurgie et les soins élémentaires à donner aux malades font le service des médecins?

Puis, admettons qu'on ait vu certains abus, momentanément, par faute ou par exception blâmable, ou par insuffisance de personnel; nous répondrons : Cela est mauvais, détestable, dangereux pour les malades, condamné sévèrement par les règlements ; il faut le réprover sans restriction, et si l'imperfection de notre organisation, dans quelques cas heureusement rares, a permis ou rendu presque inévitables de pareils faits, c'est à une constitution plus complète que nous demanderons des améliorations telles que ces choses ne soient plus possibles.

A tout prendre l'abus n'est pas plus ici un argument qu'ailleurs. Car que deviendrait cet infirmier, à qui l'on a appris à faire quelques mélanges, à compter quelques gouttes, ou à lire un relevé ou des étiquettes de pharmacie, si on lui confiait la dernière des pharmacies militaires ?

Ce qui suit montrera, mieux que tous les raisonnements, ce que vaut l'objection tirée de la présence des infirmiers dans l'officine, et celle, plus spécieuse, de la compétence des médecins en fait de service pharmaceutique.

SERVICE DES APPROVISIONNEMENTS DE L'ARMÉE EN MÉDICAMENTS.

On exige du pharmacien militaire qu'il sache pourvoir à l'approvisionnement de l'armée en médicaments, partout où il y a un soldat malade, partout où se trouve un médecin ayant un remède à prescrire. On lui demande pour l'armée la garantie de ces approvisionnements en quantité et surtout en qualité ; on réclame de son savoir la vérification des substances qui servent aussi bien au traitement qu'à l'alimentation des troupes, la solution des problèmes d'hygiène militaire qui sont du domaine des sciences physiques, chimiques ou naturelles. On attend de sa vigilance la sauvegarde du malade contre les erreurs possibles, et de sa fidélité l'économie dans les achats, les approvisionnements, la conservation et la préparation des substances pharmaceutiques, aussi bien que l'exactitude dans les comptes à rendre sur l'emploi des substances et du matériel qui lui sont confiés. Le pharmacien est un des gardiens des deniers de l'Etat.

SERVICE PHARMACEUTIQUE DANS LES HÔPITAUX MILITAIRES.

Dans les hôpitaux, on veut, avant tout, qu'il fasse son service de chaque jour, qu'il examine toutes les prescriptions médicales, à mesure qu'elles se présentent, pour savoir si elles sont conformes aux indications du formulaire rédigé par le conseil de santé; si les mélanges ou les composés prescrits le sont suivant les règles de l'art pharmaceutique; si, par suite d'une distraction d'un seul instant, de l'ignorance ou de la négligence d'un infirmier de visite, ces prescriptions ne portent pas des doses exagérées ou des associations funestes pouvant faire courir aux malades les plus terribles dangers.

Il faut que le pharmacien réponde aux interrogations des médecins sur la qualité ou les propriétés de certaines substances nouvelles ou peu employées; qu'il leur indique les moyens d'arriver à la composition des remèdes que les cas peu ordinaires ou les progrès de la pratique leur font imaginer; qu'il sache reconnaître et prouver aux médecins la bonne qualité ou la pureté des substances qui sont au service des malades, qu'il leur indique les substitutions possibles, etc., etc... et pour cela, il lui est nécessaire de connaître, non-seulement les substances qui composent la nomenclature officielle des hôpitaux militaires, mais l'ensemble de l'histoire naturelle, de la matière médicale, de la physique et de la chimie, car on n'apprend pas une science par partie.

Chaque jour, le pharmacien des hôpitaux est consulté sur la qualité des aliments et des boissons qui servent à la nourriture des malades, et son concours, pour être modeste, n'en est pas moins d'une nécessité que les médecins instruits se plaisent à reconnaître.

Ce n'est pas tout : il faut que le pharmacien puisse analyser les produits morbides qui intéressent l'histoire des maladies, et dont la connaissance importe aux médecins.

Ah ! ici, c'est toute une science, vaste, hérisée de difficultés théoriques et pratiques, à peine ébauchée, toujours en progrès, une science qui à elle seule absorberait une longue vie d'étude

et le concours de nombreux aides pour la mettre à profit, et qui se heurte à chaque pas devant les plus simples interrogations du médecin praticien, tant les problèmes sont complexes et les solutions laborieuses! Ou les médecins renonceront à marcher en avant, avec le soutien de ce puissant auxiliaire, ou bien ils doivent partager avec le pharmacien-chimiste l'honneur du progrès dans ce domaine des sciences médicales, où jamais ils ne pourront s'aventurer seuls. Comprise ou non, cette sentence est absolue.

En 1847, dans une admirable préface qu'il faudrait pouvoir citer presque entière, Soubeiran, cet esprit à la fois si riche et si judicieux, inscrivait cette même réflexion, en tête de la troisième édition de son traité de pharmacie : « Il est aussi difficile au médecin, disait-il, de marcher sans le secours du chimiste, qu'au chimiste de prononcer sur les propriétés médicales d'une substance, ou sur le mérite d'une préparation, sans en avoir appelé au médecin. »

Strasbourg a donné, en France, un bel exemple de ce que peut produire cette association fraternelle de la médecine et de la pharmacie. Un savant aussi habile qu'instruit et dévoué, M. Hepp, pharmacien en chef de l'hôpital civil, a pu, pendant plus de trente ans, à l'aide d'un personnel d'élèves admirablement bien dirigé et animé du zèle du maître, vaquer à l'analyse journalière de très nombreux produits morbides intéressant les cliniques de la Faculté. Le savant professeur Hirtz, en me rappelant les services incalculables que M. Hepp a rendus ainsi à la science durant de longues années, m'adressait ces paroles de sérieux regret : « La décadence de la thérapeutique et de la matière médicale en France est due à l'affaissement de la pharmacie dans notre pays. C'est une vérité qu'il importe de proclamer si l'on veut tenter d'arrêter le mal qui nous gagne. »

J'ai rêvé dès longtemps une partie de cette noble tentative pour la médecine et pour la pharmacie militaires, d'abord parce que tout progrès doit profiter aux malades, ensuite parce que j'ai l'intime conviction que cet honneur revient à la médecine militaire qui en est digne et peut l'atteindre, et

parce que la pharmacie militaire, plus désintéressée que la pharmacie civile, mieux pourvue de temps et de moyens pratiques, grâce à la générosité du département de la guerre, est surtout en état de seconder la médecine dans cette voie si belle et si utile.

SERVICE PHARMACEUTIQUE AUX ARMÉES ACTIVES.

La patience du lecteur a une dernière épreuve à subir pour entendre la fin du rôle du pharmacien militaire aux armées actives et près de l'administration supérieure.

La lettre suivante adressée au directeur de l'administration de la guerre, M. Darricau, en date du 10 août 1854, par M. l'inspecteur Jeannel, alors pharmacien principal en chef de l'armée de Crimée, renferme des détails saisissants sur les approvisionnements de médicaments pendant la campagne d'Orient.

« La consommation des médicaments a pris des proportions énormes ; pour quelques-uns des plus importants, « l'approvisionnement envoyé de France, par décision ministérielle du 11 mai, pour les besoins présumés de cinq ou « six mois, n'a pas duré huit jours. Heureusement j'avais obtenu, à la fin de juin, l'établissement du dépôt central de « pharmacie à Constantinople, et là nous avons trouvé une « source indéfinie de ravitaillement chez M. Della Sudda qui tient la principale des drogueries de Pétra.

« Au milieu de cette effroyable épidémie, si je m'étais trouvé réduit à la seule ressource des médicaments envoyés de France, ma situation eût été des plus pénibles. Chaque régiment exige incessamment des livraisons nouvelles, chaque infirmerie régimentaire étant devenue un petit hôpital, et voilà maintenant autour de Varna cinq hôpitaux disséminés, dont les besoins ont dépassé toutes les prévisions possibles. Mais M. Demortain, secondé par le zèle intelligent de son aide-major, pourvoit avec une célérité vraiment prodigieuse à la livraison des approvisionnements demandés. Quelques infirmeries régimentaires n'ont pas pu

« être servies, et les médecins des corps de se plaindre, Dieu sait !

« C'est un remords pour moi de voir tomber, victimes de leur zèle, épuisant leurs forces jusqu'au dernier souffle, des hommes de bonne volonté, qu'un peu de repos eût pu conserver et qui sont restés chargés de services hors de toute proportion avec leurs moyens. Nous sommes dans la détrese¹; nous avons trouvé moyen de requérir deux pharmaciens civils à Constantinople, et cependant, que Demorain tombe malade, que Cornillon soit obligé de prendre quelques jours de repos, et voilà toute l'armée privée de ses approvisionnements de médicaments. Partout nos services sont tendus au delà du possible, et même nous avons :

« 1^o Un hôpital de deux cents cholériques sous les hangars de l'artillerie, à Varna, qui n'a pas de pharmacien, et dont les médicaments sont envoyés par la pharmacie du premier hôpital de cette ville ;

« 2^o Deux hôpitaux, l'un de six cents, l'autre de quatre cents cholériques, sous tentes, au lieu appelé le Monastère, à six kilomètres de Varna, qui n'ont pas de pharmaciens. Les médecins en chef de ces hôpitaux font des bons de drogues simples, servis par la pharmacie de l'hôpital de Varna, et les potions, les tisanes, tout cela est brassé à la grâce de Dieu.

« C'est donc en tout douze cents malades pour qui le service pharmaceutique est complètement en souffrance faute de personnel.

« En somme, M. le Directeur, de cette conversation où je me laisse aller au courant de la plume, je voudrais qu'il ressortit pour vous la conviction que nos approvisionnements

1. Au moment où j'écrivis ces lignes, deux pharmaciens aides-majors Musard et Claquart étaient déjà morts du choléra. Plus tard nous avons perdu Fresneau, Gontier, Boussard, Carron, Granal et Faseuille; soit 8 sur un effectif de 40 environ; soit 1/5 de notre effectif. Il n'est pas sans intérêt de faire observer que M. Chenu dans la statistique médicale de l'armée d'Orient fait figurer au nécrologie des médecins Musard, Claquart et Granal qui étaient pharmaciens. (Voir pages 24 et 126.)

« sont provisoirement assurés, mais que notre personnel est « complètement insuffisant. »

Suivait un tableau de répartition, démontrant qu'un personnel de vingt-huit pharmaciens, était alors rigoureusement indispensable et que l'armée n'en avait que treize. Le personnel pharmaceutique est resté insuffisant pendant toute la campagne et au mois d'octobre 1854, le pharmacien en chef de l'armée, qui ne croyait pas en cela déroger ni faire un acte bien méritoire, se chargeait du service pharmaceutique du grand hôpital de Pétra, où étaient entassés deux mille quatre cents malades. (Jeannel, 1854.)

Les mêmes faits se sont reproduits avec des circonstances au moins aussi significatives durant notre lutte contre l'Allemagne, à Metz, à l'armée de Bretagne, à l'armée de la Loire et à celle de l'Est ; et aux dépôts considérables de médicaments à Bordeaux et à Marseille.

On ne cesse de contester l'utilité de la présence des pharmaciens aux ambulances actives, sous prétexte que les prescriptions y sont rares et trop simples pour comporter l'intervention d'un homme de l'art. Mais on oublie d'abord que, si simples que soient alors les préparations, et quand même il ne s'agirait que de simple tisane et de quelques potions à donner aux blessés, leur distribution doit être au moins surveillée par un officier de santé, et que si ce dernier est un médecin, ce sera un praticien enlevé au service chirurgical à un moment d'extrême urgence, à un moment où le personnel de ce service sera toujours, quoi que l'on fasse, et en dépit d'un zèle, d'un dévouement incontestables, insuffisant eu égard à l'énormité de la tâche à accomplir dans un temps donné.

On oublie que les dépenses, quelle que soit leur nature, doivent être notées au fur et à mesure des distributions, parce que pendant la campagne même et après celle-ci, il faut que l'État se rende compte des dépenses faites.

Or le médecin n'a pas le temps moral de noter sa prescription aux milieu des blessés qui affluent autour de lui, un jour de bataille. Le pharmacien donne, inscrit, rend compte mensuellement et à la fin de la guerre.

On oublie que le pharmacien de l'ambulance de division, outre les médicaments nécessaires au service de cette ambulance, tient en provision ceux qui servent au renouvellement des cantines de pharmacie et de chirurgie, des cantines médicales, des sacs et sacoches d'ambulances ; or, tout cela s'épuise vite.

On oublie que le pharmacien doit approvisionner en marche le service vétérinaire, qui consomme de bien plus grandes quantités de médicaments que le service médical, et dont l'importance se mesure au prix des chevaux à l'armée.

On oublie enfin que le personnel pharmaceutique des corps d'armée et des divisions devant être toujours prêt pour la formation d'hôpitaux et de réserves temporaires, les pharmaciens doivent suivre tous les mouvements de ces fractions de l'armée et être présents toujours et partout où elles se portent. C'est une notion élémentaire de tactique militaire.

Un jour viendra peut-être où l'histoire de la pharmacie militaire en campagne montrera de quelle importance est cette institution, qui fonctionne activement et sans éclat dans les circonstances les plus critiques. On saura alors quel esprit de froide et sage prévoyance, quelle prudence dans les essais et les acquisitions des matières médicamenteuses président à des opérations qui apparaissent à peine, parce que les besoins sont généralement satisfaits avant de soulever des plaintes bruyantes, ou de fournir matière à des agitations personnelles. Jusque-là, qu'il soit permis à un témoin clairvoyant de rendre justice à ceux qu'il a vus à l'œuvre, et d'affirmer que les pharmaciens militaires, au milieu de nos plus douloureuses épreuves, ont bien mérité du pays et de l'armée.

ATTRIBUTIONS DES PHARMACIENS MILITAIRES PRÈS DES COMMISSIONS
ADMINISTRATIVES ET DE L'ADMINISTRATION SUPÉRIEURE DE LA
GUERRE.

Enfin, que l'on demande aux intendants et aux généraux qui dirigent toutes les commissions de subsistances ou de campement, où se font les réceptions des fournitures de tout ce qui

concerne le bien-être du soldat, vêtements, transport, nourriture, etc... où s'étudient au point de vue théorique et pratique les grandes questions d'hygiène et d'entretien des troupes, et ils vous diront quel appoint y apporte le pharmacien avec la variété de ses connaissances et son expérience unique du laboratoire.

Depuis Parmentier, étudiant d'une manière si remarquable la composition et la valeur physiologique du pain de munition, le rôle du son dans la fabrication et dans la consommation du premier des aliments, jusqu'à celui qui, pendant vingt années, a été, par sa longue patience au travail et par une rare sûreté de savoir et de jugement, l'une des lumières de la commission supérieure actuelle des subsistances, combien compterait-on de pharmaciens qui n'aient pas rempli d'une façon aussi précieuse qu'assidue, auprès de l'administration supérieure de la Guerre, leur mandat spécial d'experts de l'armée !

A Dieu ne plaise qu'il me vienne à l'esprit de rapprocher de maîtres illustres et vénérés l'un des derniers venus et des plus obscurs. Mais si les hommes diffèrent de mérite à un point parfois extrême, la mission reste la même, et pour donner une idée de sa variété et de son importance, je présenterai ici le tableau fort incomplet des questions soumises en un assez court espace de temps à un seul de nos pharmaciens militaires, déjà chargé d'un service hospitalier de premier ordre.

Campement et habillement. — I. Étude des nombreux procédés d'imperméabilisation des étoffes proposées pour l'armée de 1869 à 1872 (4 ou 5 rapports au moins).

II. Détermination du point de fusion de l'enduit imperméable d'une coiffe de shako.

III. Examen de plusieurs enduits proposés de 1867 à 1872 pour l'entretien de la chaussure.

IV. Rapport sur un procédé proposé pour la conservation des matières textiles employées dans le service de l'habillement, du campement et de l'artillerie (ce problème se rapporte à des dépenses considérables pour l'armée).

V. Rapport sur un mémoire de M. Vétillart, député de la

Sarthe, relatif à la distinction des filaments végétaux employés dans l'industrie. Ce rapport a précédé de six semaines celui de M. Chevreul à l'Institut sur le même sujet, et était arrivé aux mêmes conclusions.

VI. Études sur l'épuration des laines par l'épaillage chimique.

VII. Rapport sur le bleu Coupier destiné à remplacer l'indigo dans la teinture des draps de troupe. (Ce sujet a fait l'objet d'un rapport identique au ministère de l'instruction publique.)

VIII. Divers rapports sur des préparations destinées au nettoyage des effets d'habillement.

IX. Sur une préparation servant à raviver la couleur jonquille des uniformes de l'armée, etc., etc.

Subsistances, d'août à décembre 1872. — I. Examen de plusieurs échantillons de tablettes de sucre et café à l'usage des troupes.

II. De la valeur alimentaire au point de vue des équivalents nutritifs, de conserves aux pois pour la nourriture des troupes en campagne.

III. Sur une procédé de conservation des viandes à l'état frais.

IV. Examen d'une conserve pour la soupe en campagne.

V. Étude sur la valeur comparative du régime animal et du régime végétal appropriés aux besoins de l'armée.

VI. Étude sur la fabrication et l'emploi du biscuit avec addition de sel et de levain, dans la marine et dans l'armée de terre.

On n'en finirait pas s'il fallait compléter cette liste ; mais il est bon de faire remarquer que ces recherches s'appliquent toujours à des inventions nouvelles et demandent par conséquent des études constamment nouvelles ; et que quelques-uns de ces rapports sont de véritables mémoires.

Multipliez ce mince programme par le nombre de ceux qui ont été remplis par chacun de nous dans les centres d'administration militaire de la France et de l'Algérie, depuis trente années par exemple ; calculez la somme imposante de lumières apportées par les pharmaciens militaires dans la solution des

problèmes les plus variés et les plus utiles, puis demandez-vous si les services rendus par ces modestes travailleurs ne méritent pas sérieuse et grave considération?

NÉCESSITÉ D'UNE ORGANISATION COMPLÈTE ET SPÉCIALE DU SERVICE ET DU CORPS PHARMACEUTIQUES DANS L'ARMÉE.

Mais, dira-t-on, c'est là un service de consultation sans initiative, et par conséquent subordonné à ceux dont il n'est que l'auxiliaire et le complément.

Comment! ne faut-il donc pas de liberté et d'initiative pour rechercher les médicaments nouveaux qui peuvent intéresser la médecine militaire, et attendra-t-on qu'ils se présentent seuls? ne faut-il pas d'indépendance et d'initiative pour imaginer des méthodes d'analyse nouvelles, pour proposer et poursuivre la création de laboratoires dont personne ne sait l'importance, comme ceux qui doivent s'en servir? ne faut-il pas d'indépendance pour relever les erreurs dangereuses, signaler les abus de consommation, donner des avis dégagés de toute pression sur les fournitures quotidiennes et les adjudications? ne faut-il pas d'autorité pour peser d'un poids égal à celui du médecin et de l'officier d'administration dans toutes les questions où l'intérêt du malade est en jeu?

Dites-nous s'il faut ou s'il ne faut pas d'initiative et d'autorité pour assumer la responsabilité des grands approvisionnements de médicaments en temps de paix, et surtout en temps de guerre, et pour répartir ces approvisionnements dans les ambulances, les corps d'armée, les réserves et les hôpitaux temporaires; pour veiller aux expéditions de ces médicaments à travers les difficultés innombrables qu'offrent les transports des armées en marche?

Et quand on songe que sans ces moyens d'action, la médecine est désarmée, que seule cependant elle ne peut y pourvoir, n'est-on pas en droit de demander si le parallélisme n'est pas complet, l'importance également partagée, le droit à l'indépendance professionnelle et à l'autorité exactement le

même, la nécessité d'une hiérarchie similaire tout à fait impérieuse ?

Loin d'exagérer les couleurs de ce tableau, je suis sûr de ne pas leur avoir donné leur intensité vraie, et on pourrait affirmer que cet exposé, fait à la hâte, est encore fort incomplet.

Peut-être suffira-t-il, cependant, pour faire comprendre quel est le service de pharmacie de l'armée, et comment il doit être considéré.

Peut-être suffira-t-il surtout pour motiver les réformes et les améliorations que j'aurai probablement à indiquer plus tard.

Il est inutile d'insister maintenant sur l'une des interrogations que j'avais posées au début de ce mémoire, c'est-à-dire : quelle valeur doit avoir le pharmacien militaire pour être à la hauteur de sa mission ? Comme tous les membres spéciaux de l'armée, il doit savoir beaucoup, et plus il saura plus il sera utile. Ses connaissances sont vastes et multiples et elles ne le cèdent en rien, sous ce rapport, à celles du médecin qui ne peut le remplacer.

On entend répéter avec insistance que le médecin peut être chargé du service de la pharmacie, et on donne pour preuve la présence de docteurs en médecine au sommet de la hiérarchie pharmaceutique.

Écoutons à ce propos M. l'inspecteur Jeannel :

« Pour moi, dit-il, qui suis à la fois docteur en médecine et pharmacien militaire, qui ai enseigné pendant seize ans la matière médicale à des élèves en médecine et à des élèves en pharmacie, et qui connais le faible bagage, le trop faible bagage chimique et pharmaceutique d'un docteur en médecine; pour moi qui suis entré après trois concours spéciaux dans la pharmacie militaire, dans cette carrière si outrageusement ravalée et dénigrée, pour éviter la carrière trop peu scientifique, à mon avis, du médecin de régiment, je déclare que l'incompétence des médecins en fait de préparation de médicaments, en fait de comptabilité pharmaceutique, est à peu près absolue, etc., etc. »

A ces paroles d'autorité, j'ajouterai, en ce qui me concerne, une déclaration inspirée par une conviction profonde, c'est que

moins on est médecin, plus on est pharmacien, et par conséquent plus apte à son service spécial.

Il est d'observation que depuis le nouveau recrutement des pharmaciens militaires diplômés, le corps s'est en moyenne considérablement amélioré et qu'il est devenu beaucoup plus capable, en général, de rendre les services qu'on lui demande.

Enfin, faut-il l'avouer, en mon seul nom, après deux concours de pharmacie subis au commencement de ma carrière, quatre années de professorat dans les hôpitaux d'instruction, cinq années d'enseignement dans une école secondaire de médecine, après des études spéciales persévérandes, je ne me sens pas aussi pharmacien que je voudrais l'être pour le bien du service. Certaines connaissances que l'on n'acquiert bien que sur les bancs de l'école, me manquent à mon grand regret; c'est là le cri sourd mais quotidien de ma conscience; et si j'avais à refaire ma route, je déclare fermement, que pour être médecin j'étudierais la médecine, et pour être pharmacien, je me vouerai exclusivement aux sciences pharmaceutiques.

Le corps des pharmaciens militaires est aujourd'hui dans cette voie; aussi est-il devenu un corps distingué, éminemment utile à l'armée, égal en valeur au corps médical, et ayant droit aux mêmes prérogatives.

Il ne sera pas dit qu'au moment où le progrès nous est plus que jamais nécessaire, on amoindrira ce corps qui s'est fortifié par l'étude, et qu'on détruira, pour la recommencer à nouveau, l'œuvre accomplie par le labeur de nos pères.

Librairie J. B. BAILLIERE et fils, rue Hautefeuille, 19, Paris.

Imprimerie Eugène HEUZE et C°, à Saint-Germain.